

Mort après vaccination : le cas tragique de Laetitia, élève infirmière de 23 ans !

écrit par Christine Tasin | 27 mai 2021



Enigma @enigma1931 · 10h
C'est génial le [#PassSanitaireDeLaHonte](#) pour ceux qui ne l'ont pas. 😏
Nous appartenons comme en Inde, à la caste la plus basse de la société : les Intouchables!
Personne ne veut nous côtoyer 😏
[@pierrejovanovic](#) [@AaronVells](#) [@f_philippot](#)



Laetitia était une étudiante française de 23 ans accomplissant ses études dans la bonne ville wallonne de Liège. Le 2 mai dernier, cette jeune fille a voulu profiter des premiers « assouplissements » au confinement et elle a participé à une course à pied de 15 km dans un parc de la Cité Ardente. Quelques mètres après la ligne d'arrivée, elle s'est

écroulée inanimée et les sauveteurs n'ont pas réussi à relancer son cœur. Le drame a été relaté dans [cet article de la presse locale](#). Par le plus grand des hasards, il se fait que l'organisateur de ce jogging populaire n'est autre qu'un des mes amis journalistes, Gilles Goetghebuer, rédacteur en chef des magazines *Zatopek* et *Sport & Vie*. Il se fait aussi que Gilles est le capitaine de mon équipe de foot et que, dans un message ému au groupe, il nous a raconté l'événement choquant auquel il avait assisté aux premières loges puisque Laetitia a quasiment expiré dans ses bras. Deux détails ne figurant pas dans le journal m'ont immédiatement fait sursauter: d'abord la jeune Française terminait des études d'infirmière, et ensuite son « arrêt cardiaque » n'était pas un infarctus. La vraie cause de sa mort est une « dissection aortique », autrement dit une déchirure de la grosse artère quittant le cœur et traversant le thorax. Comme Gilles en a été le témoin éclaboussé, la malheureuse joggeuse s'est littéralement noyée dans son sang et le défibrillateur n'a été d'aucun secours. Une infirmière ? Une dissection aortique ? Vérification faite sur le site d'*Eudravigilance*, cette urgence médicale a été rapportée 11 fois en Europe après l'administration du seul vaccin Pfizer. Et pour 10 de ces cas, la victime était un « professionnel de santé ». Deux cas mortels ont été recensés en France, comme en atteste [cette publication de l'ASNM](#). Ayant découvert cette relation éventuelle, j'ai demandé à Gilles si Laetitia, qui faisait des stages en hôpital, avait déjà été vaccinée contre le covid comme beaucoup de soignants. Renseignements pris auprès de son frère, elle avait effectivement accepté le vaccin et elle avait reçu sa deuxième dose du Pfizer un mois avant le jogging fatidique. C'est ce que la médecine vaccinaliste appelle une « coïncidence temporelle » mais dont on peut sérieusement mettre en doute le caractère fortuit si l'on possède un minimum d'honnêteté intellectuelle. C'est juste que les médecins accourus sur place n'ont pas fait le lien et que ni les autorités judiciaires ni les journalistes liégeois n'ont fait leur boulot en indaguant sur ce décès inopiné et cette

pathologie insolite chez une jeune fille sportive. L'affaire a été classée sans même avoir été instruite !

Enquête éloquente

Laissez-moi vous raconter aussi la petite enquête menée par mon ami Gilles car elle est édifiante. Avant d'appeler le frère de Laetitia, il a contacté la haute école où elle faisait ses études pour demander si elle était bien vaccinée. À sa grande surprise, mon confrère a été très fraîchement accueilli et n'a pas reçu réponse à sa question au prétexte que l'information demandée équivalait à briser un secret médical. *« J'ai eu l'impression de passer pour un fouille-merde et un antivax malintentionné alors que je ne suis pas du tout antivaccin »*, m'a confié le rédacteur en Chef de Zatopek magazine, *« Je voulais juste savoir si les élèves en bout de cursus avaient reçu une proposition de vaccination, et éventuellement savoir si Laetitia faisait partie du lot. »*.

Ayant trouvé porte de bois, Gilles s'est donc tourné vers la famille pour obtenir la confirmation que c'était bien le cas. Ne voulant pas lâcher ce morceau, il a alors contacté l'AFMPS, l'agence belge de pharmacovigilance, pour demander si le drame survenu à Liège leur avait été signalé et, le cas échéant, ce qu'il était advenu de ce signalement. À son grand étonnement renouvelé, le journaliste a encore une fois été éconduit et envoyé sur les roses. Ses interlocuteurs n'ont rien voulu dire et ont tenu des propos l'assimilant également à un fouineur malveillant, voire à un dangereux complotiste complotant contre l'État. *« Cette réaction m'a vraiment choqué car je me faisais une toute autre idée d'un service public récoltant les effets secondaires des vaccins et médicaments. En principe, cette administration doit agir en procureur, défendre la société et demander des comptes au secteur pharmaceutique lorsqu'il est fautif. Ici, j'ai eu plutôt le sentiment qu'elle se comportait en avocat de Big Pharma »*. Pour en avoir souvent discuté avec lui, je peux certifier que Gilles Goetghebuer n'a rien d'un antivax rabique comme moi.

Il est d'avis que certains vaccins doivent susciter méfiance et prudence mais il ne remet nullement en cause la médecine pasteurienne dans son ensemble. Cet homme est la nuance et l'équidistance incarnées. Cette fois-ci, derrière son agacement, j'ai cependant perçu qu'il prenait conscience d'une indéniable réalité : **le système est ainsi fait que les accidents et les décès suspects ne sont pas toujours rapportés comme ils le devraient.**

Combien de Laetitia ?

Gilles a donc fait chou blanc auprès de l'AFMPS mais il y avait un autre moyen de ponctuer son enquête avortée. En fouillant sur le site de l'Agence, j'ai trouvé que la Belgique n'avait introduit aucun cas de dissection aortique dans le système de pharmacovigilance européen. Elle a répertorié plus de 500 effets secondaires post-vaccinaux, dont certains gravissimes comme des myocardites des thromboses cérébrales et des thromboses oculaires ayant entraîné la cécité, ainsi que 38 cas de ... covid sévères, mais pas une seule déchirure de l'artère principale du corps humain. Indirectement, nous avons ainsi la preuve que la tragique disparition de Laetitia a échappé aux radars et que son dossier n'a même pas été ouvert par les instances chargées d'évaluer les dangers de la campagne vaccinale anticovid. On peut par conséquent et légitimement se poser la question : n'y a-t-il pas beaucoup d'autres drames ignorés et faussement attribués à la fatalité ? Laetitia est-elle la pointe d'un iceberg dissimulé aux regards ? Combien de victimes du vaccin sont-elles ainsi enterrées ou incinérées en catimini sans autopsie ? Comme je l'ai déjà écrit, certaines analyses scientifiques laissent à penser que les effets indésirables des vaccinations sont largement sous-notifiés. C'est notamment le cas de [ce rapport établi aux États-Unis en 2007](#). Dans ce document, les auteurs estiment qu'à peine 0,3 % des « réactions adverses » aux vaccins et aux médicaments sont rapportées à la *Food and Drug Administration* américaine. Et

que seulement 1 à 13% des effets graves lui sont signalés. Si ces proportions sont correctes et transposables en Europe, **ça signifie que le nombre de morts réellement survenues après vaccination anticovid se situe peut-être entre 100.000 et 1 million** ! Bien sûr, de nombreux décès peuvent raisonnablement être attribués à d'autres causes. Tout comme une écrasante majorité de *covidécédés* sont morts de vieillesse et de leurs morbidités préalables, et non par la faute du virus, beaucoup de vaccinés âgés sont vraisemblablement morts avec le vaccin et pas *du* vaccin. Il n'empêche que ses funestes effets à court terme sont fort probablement supérieurs à ce qui est officiellement admis par les vaccinateurs. Et c'est sans parler des effets à moyen et long terme, que le système de surveillance est encore moins capable de repérer. Hommage à Laetitia, à toutes les autres victimes récentes et à toutes celles qui vont malheureusement mourir prématurément dans les mois et les années qui viennent, sans que leur assassinat par injection létale soit reconnu. À la libération, lorsque la dictatures covidiste aura été renversée, il faudra songer à leur dresser un monument commémoratif. Et il faudra juger tous ceux qui auront fermé les yeux.

[FacebookTwitter](#)

[Neo-santé, newsletter du 19 mai 2021](#)